

Commission des Finances
de la commune de Mont-la-Ville

Au Conseil Général
de la commune de Mont-la-Ville

Mont-la-Ville, le 26 mai 2021

Préavis municipal 01/2021

**Relatif à la pose de conduites et création de places
d'abreuvement pour le bétail sur le pâturage du Pré-de-Joux.**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission des finances composée de Madame Eliane Zürcher, Messieurs Denis Rochat, Frédéric Zürcher, Charles-André Rüchty et Cyril Delacrétaz – rapporteur – s'est réunie les 20 et 26 mai 2021 afin d'examiner le préavis 01/2021 relatif à la pose de conduites et création de places d'abreuvement pour le bétail sur le pâturage du Pré-de-Joux.

L'année passée, suite à la construction d'un hangar par la société Mollendruz ski de fond, la commune de Mont-la-Ville avait profité de l'occasion pour construire une citerne sous ce hangar afin de récupérer l'eau du toit pour abreuver le bétail se trouvant sur l'alpage du Pré-de-Joux (préavis 04/2020).

La nouvelle citerne se trouvant à l'extrémité du pâturage et du fait de sa capacité de stockage ; il est nécessaire de poser un tuyau et un surpresseur pour distribuer cette eau dans les différents bassins ainsi que pour l'amener jusqu'au chalet afin de compléter les citernes du chalet ; ce qui devrait résoudre le problème d'achat d'eau par camion lié au manque d'eau de ces précédentes années.

Afin de répondre aux exigences cantonales et fédérales pour toucher les subventions liées à cet ouvrage, c'est l'ensemble de la distribution de l'eau sur le pâturage qui doit être revue. Il est notamment prévu d'augmenter le nombre de points d'abreuvements afin d'éviter une trop grosse concentration du bétail au même endroit, ce qui aurait pour conséquence la création de borbier. Les anciennes zones d'abreuvement dans des zones humides qui s'étaient transformées en borbiers vont être assainies et les bassins seront déplacés dans des endroits stabilisés où ce problème pourra être évité. Les bassins seront alimentés en eau par des petites pompes solaires.

Les frais liés à ces ouvrages chiffrés par le bureau Montanum seraient :

Génie civil	Fr. 22'057.00
Surpresseur	Fr. 4'986.50
Raccordement électrique	Fr. 889.25
Sanitaire	Fr. 14'720.85
Conduites à la trancheuse	Fr. 13'600.00
Fournitures des bassins	Fr. 3'231.00
Grille de protection des chéneaux	Fr. 3'583.45
Divers et imprévus	Fr. 6'474.55
Frais d'étude (élaboration finale du projet, mise à l'enquête, mise en soumission, demande de subvention, etc.)	Fr. 17'357.40
	<u>Fr. 86'900.00</u>

Dont 73 % seraient pris en charge par les subventions cantonales et fédérales. Resterait donc à payer pour la commune les **27 % soit : Fr. 23'463.—** environ.

La municipalité propose de financer l'investissement net par le prélèvement sur le fond « Chalet de Yens » destiné aux travaux sur les montagnes.

L'ensemble de ces travaux représente une plus-value pour l'alpage. De plus, au vu du montant subventionné, la commission des finances est favorable en cet investissement (la réflexion sur l'adaptation du fermage pourrait être envisagée).

La Commune a déjà fait une demande de permis de construire ceci, afin de gagner du temps.

En conclusion, la commission des finances propose de :

1. D'autoriser la municipalité à réaliser les travaux d'adduction d'eau sur le pâturage du Pré-de-Joux ;
2. De lui accorder à cet effet un crédit d'investissement de Fr. 86'900.00 ;
3. D'autoriser la Municipalité de financer Fr. 86'900.00 de la manière suivante :

Subventions Améliorations Foncières	Fr. 63'437.00
Solde par la trésorerie courante	Fr. 23'463.00

4. D'amortir l'investissement net de Fr. 23'463.— par prélèvement au compte de réserve no 2820.47 (vente chalet de Yens) dans l'année qui suit la fin des travaux.

Pour la commission des finances :

Denis Rochat

Frédéric Zürcher

Charles-André Rüchty

Cyril Delacrétaz

Eliane Zürcher